

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le  
ID : 080-218006609-20230706-DEL\_05\_060723-DE



**Séance du 6 juillet 2023**

**Délib. n° 05/060723**

L'An deux mil vingt trois, le trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

**Nombre de membres**

En exercice : 11

Présent(s) : 7

Pouvoir(s) : 2

**Date de convocation** :

15/06/2023

**Secrétaire de séance** :

Mme SZAREK France

**Etaient présents :**

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime	Mme SZAREK France
Mme GRIMAUX Brigitte		

**Absent(s) excusé(s)** : Mme LESTURGEZ Mylène, Mme LECAT Vanessa,  
Mr BURLAT Julien, Mme GRIFFON Brigitte

**Pouvoir(s)** : Mme LECAT Vanessa à Mr BURLAT Julien  
Mme LESTURGEZ Mylène à Mr LEPOIX Pierre

**Objet : Remembrement des chemins ruraux de la commune de  
Saint Christ Briost dans le cadre du projet du  
Canal Seine Nord Europe**

Monsieur Pierre LEPOIX, adjoint au maire en charge de la commission « Bois Forêts et Chemins », expose à l'assemblée le projet de modification et création de chemins ruraux de la commune, étudié par le cabinet LATITUDES Géomètre dans le cadre du projet du Canal Seine Nord Europe.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- de rejeter l'étude faite par le cabinet LATITUDES Géomètre, modifiant les chemins ruraux de la commune tel que présenté dans le cadre du projet du Canal Seine Nord Europe.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

